13 Septembre 2015 : Journée mondiale du legs en faveur des associations

Le legs à une association a de nombreux avantages notamment l'exonération des droits de succession. Vous avez en effet l'assurance que 100 % de la valeur des biens lui sont versés.

Pour vous aider dans vos démarches et prendre les bonnes décisions, nous avons édité un guide gratuit complet sur le legs, la donation et l'assurance-vie :

Guide Legs, donations, assurances-vie